

marques publiées dans le *Times* de New-York:

J'ai dit que la possibilité de représailles puissantes et instantanées est, à mon avis, le meilleur moyen de prévention et, en présence d'un ennemi éventuel de ce genre ou des moyens que cet ennemi éventuel possède, je crois, qu'un préventif de ce genre est le moyen le plus efficace d'éviter une guerre.

En ce qui me concerne, je ne critique pas la valeur de ce genre de stratégie, comme moyen de décourager l'agression et moyen de défense. Dans le discours que j'ai prononcé à Washington la semaine dernière, j'ai dit que je ne critiquais pas ce point de vue comme tel, parce qu'il se peut très bien que ce soit le meilleur préventif que nous possédions actuellement contre la guerre. J'ai cru toutefois qu'il importait de dissiper toute ambiguïté à l'égard de cette nouvelle stratégie et d'indiquer aussi clairement que possible notre position à titre d'ami et d'allié.

Au cours des dernières semaines, des éclaircissements très importants et réassurants ont été donnés à Washington à l'égard de ce qui nous apparaissait comme des points obscurs. Je crois que cela a eu du bon. Pour ma part, il m'a fait du bien d'entendre certaines de ces déclarations.

Voici la phrase du discours que M. Dulles a prononcé en janvier sur laquelle j'ai concentré mon attention. C'est une phrase qui est maintenant passablement connue. Je cite le discours que M. Dulles a prononcé à New-York le 12 janvier:

...avant qu'on puisse modifier les plans militaires, le président et ses conseillers, représentés par le Conseil national de sécurité, ont dû prendre certaines décisions de principe.

Puis il a ajouté:

C'est ce qu'on a fait. La décision fondamentale portait qu'il fallait dépendre avant tout d'une grande capacité à riposter, et cela instantanément, par les moyens et aux endroits de notre choix.

Quelques semaines plus tard, soit le 14 mars, le vice-président des États-Unis, parlant à la radio, disait plus ou moins la même chose. Je cite:

Plutôt que de permettre aux communistes de nous grignoter jusqu'à la mort, un peu partout dans le monde, au moyen de petites guerres, nous nous reposerions à l'avenir, avant tout, sur notre énorme puissance mobile de riposte que nous pourrions exercer à discrétion contre le principal foyer d'agression, et cela aux moments et aux endroits de notre choix.

Du discours de M. Dulles, déjà cité par moi, j'ai tiré trois expressions qui m'ont semblé présenter une importance exceptionnelle: "instantanément", "moyens", "notre choix". Quand j'ai parlé de son discours à M. Dulles, la semaine dernière, à Washington, il m'a répondu qu'il ne me reprochait nullement d'avoir souligné ces mots, puisqu'il s'agissait

effectivement de mots-clefs, mais que, selon lui, je n'avais pas tenu compte de la plus importante des expressions dont il s'était servi, soit "capacité". M. Dulles disait à ce propos, le 17 mars, à sa conférence de presse:

Si vous lisez mon discours du 12 janvier, vous verrez que j'y préconisais la "capacité" à riposter instantanément. Je n'ai dit nulle part que nous riposterions sur le champ, même s'il est vrai que j'ajoutais que, les circonstances l'exigeant, nous le ferions certainement. L'essentiel c'est d'être en mesure de riposter instantanément.

Je comprends certainement l'importance de ce mot, mais il me semble qu'il faut lui donner un sens, non seulement militaire, mais encore politique. En effet, comme M. Dulles le signalait si clairement dans son article paru dans *Foreign Affairs*, il faut aussi tenir compte ici de la nécessité de collaborer avec les autres pays, notamment en ce qui concerne l'utilisation de bases.

M. Dulles a souligné, —comme l'ont fait aussi le président Eisenhower dans son discours aux Nations Unies et la délégation du Canada à l'Assemblée des Nations Unies,—que cet aspect de la question, c'est-à-dire la puissance et les moyens collectifs constituent à la vérité la sauvegarde contre toute action téméraire ou provocatrice, du moment qu'un membre de la coalition requiert une telle sauvegarde. En effet, toute action ne peut être entreprise que moyennant une entente conjointe ou collective.

Je me suis arrêté pendant quelques instants à un autre mot qu'on trouve dans mon discours de Washington, le mot "instantanément". Selon moi, autant qu'il s'applique à la stratégie dont nous parlons, ce mot ne comporte aucun problème, s'il se produit une attaque directe contre notre pays ou, peut-être, contre le territoire du voisin, étant donné qu'il s'agit alors de notre propre conservation, qu'il importe de prendre immédiatement des mesures rapides et efficaces auxquelles recourrait tout pays qui serait l'objet d'une attaque. Personne, selon moi, n'y trouverait à redire.

Mais la situation n'est pas toujours aussi tranchée ni aussi urgente. Il arrive parfois que, dans le cas d'une agression peu définie ou indirecte, les circonstances soient confuses et qu'on ne puisse décider aussi facilement ni aussi rapidement. Dans une telle situation, on se pose immédiatement la question de savoir comment appliquer une telle doctrine. Contre qui exercera-t-on des représailles? Où, de quelle façon et quand? En cherchant une issue, on se heurtera évidemment à une difficulté: il est, en effet, impossible de trouver une formule toute prête s'appliquant à tous les cas en question, et même si l'on faisait pareille trouvaille, nul ne voudrait la livrer en en faisant l'objet d'une publicité inutile. Cependant, il s'ajoute à cette diffi-